



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aides et prêts

Question écrite n° 1184

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'insuffisance des aides publiques attribuées au secteur de l'hôtellerie-restauration. Ainsi, il lui rappelle que les incitations financières à la création d'emploi ne s'appliquent pas à ce secteur d'activité. De même, les professionnels concernés déplorent l'absence d'aides à l'amélioration de la sécurité des hôtels-restaurants. Il lui demande ce qu'il entend faire pour y remédier.

Texte de la réponse

Le secteur de l'hôtellerie-restauration connaît actuellement des difficultés, liées au contexte économique général, aggravées dans certains sites par l'existence d'une surcapacité hôtelière qui détériore les conditions d'exploitation des entreprises. Ce secteur est directement concerné par les mesures de soutien aux PME-PMI récemment prises par le Gouvernement. Il peut, en conséquence, bénéficier notamment de la suppression de la règle du décalage d'un mois de remboursement de la TVA, de l'allègement du coût des salaires par l'exonération des cotisations familiales pesant sur les salaires proches du SMIC, des modifications apportées aux dispositions relatives au plafonnement de la taxe professionnelle et du fonds de garantie mis en place pour la restructuration du fonds de roulement. L'ensemble du secteur bénéficie, également, des aides publiques à la formation et à l'insertion professionnelle, notamment pour l'accès à l'emploi des jeunes de seize à vingt-cinq ans et la réinsertion professionnelle des adultes. Les services de la direction du tourisme travaillent actuellement, en liaison avec les représentants de la profession, les départements ministériels concernés et certains établissements financiers à la mise en œuvre de fonds de garantie destinés à favoriser l'octroi des prêts nécessaires à la poursuite des opérations de modernisation des établissements qui sont, dans de nombreux départements, financièrement aidés sous la forme de subventions.

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1184

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1993, page 1424

Réponse publiée le : 6 septembre 1993, page 2832